

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
V I A S

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-03-23-1b

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 23 MARS

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE.

Absent excusé :

Elie SOTOMAYOR.

Objet : Convention de partenariat avec la société Fabrikus World pour la vente du Pass viassois

L'accès au divertissement et à l'animation est une mission essentielle de la ville de Vias.

A ce titre, la commune souhaite développer, dans ces domaines, des partenariats avec les professionnels locaux.

Ainsi, la ville entend conclure un partenariat avec la société Fabrikus World et proposer aux viassois l'accès au parc d'attraction à un tarif préférentiel, soit une réduction de 15€ pour l'achat d'un Pass sur présentation d'un justificatif de domicile.

Ce Pass Viassois offre un accès illimité à l'ensemble du site sur 12 mois.

Prix public Pass Fabrikus :

Enfant (-12 ans) = 69€

Adolescent (12 à 17 ans) = 89€

Adulte (+18 ans) = 99€

Prix Pass Viassois : réduction de 15€ par Pass

Enfant (-12 ans) = **54€** / soit 22% de remise

Adolescent (12 à 17 ans) = **74€** / soit 17% de remise

Adulte (+18 ans) = **84€** / soit 15% de remise

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-18 ;

VU le projet de convention de partenariat ;

VU la décision relative à la modification de la régie de recettes du théâtre de l'Ardaillon ;

CONSIDERANT l'intérêt et l'opportunité de créer un partenariat entre la société Fabrikus World et la ville de Vias afin de poursuivre les objectifs précités et déterminés par chacune des parties ;

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la ville de Vias et la société « Fabrikus » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de partenariat ci-annexée et tout acte s'y afférant ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



A blue circular stamp of the Municipality of Vias (Hérault) is overlaid with a handwritten signature in blue ink.

**Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS**



A blue circular stamp of the Municipality of Vias (Hérault) is overlaid with a handwritten signature in blue ink.

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de l'affichage de la présente.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :

28 MARS 2023

Publié le :